

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° No 374 bis . Arrêté du 4 décembre 1917, promulguant dans la Colonie la loi du 25 juin 1902 sur le bail emphytéotique

n 1902

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
4 décembre 1917

Numéro JO  
n° 254 du 31/12/1917

Date du numéro  
31 décembre 1917

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances

**Vul'**ordonnance organique du 18 septembre 1844 du décret 18 juin 1884

**Vul'**arrêté local du 6 novembre 1911 promulguant dans la Colonie le décret du 1er mars 1909 portant organisation de la propriété foncière

**Vul'**article 21 dudit décret déclarant applicateur dans la Colonie la Loi du 25 juin 1902 sur le bail emphytéotique des bien immeubles

**Vul'**arrêté du 4 décembre 1917 réglant les détails d'exécution du décret précité du 1er mars 1909;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est promulguée à la Côte Française des Somalis, pour y être appliquée suivant sa forme et teneur, la Loi du 25 juin 1902 sur le bail emphytéotique des biens immeubles

#### Art. 2

Le présent arrèle sera enregistré communiqué partout où besoin sera et inséré an Journal Officiel de la Colonie.

geffriad